Lettre d'information n°6 Janvier - Mai 2016

Alors que la Demande d'Ouverture de Travaux (qui consistait à effectuer 6km de forages, jusqu'à 450 m de profondeur) était valide jusqu'au 31 Mars 2016, la société COMINOR n'a pas demandé la prolongation de ses recherches.

On pourrait croire en une victoire ? Il n'en est rien. Il ne s'agit que d'un répit, la Cominor a déclarée avoir l'intention de conserver son permis minier, et il faudra envisager encore et toujours de nouveaux moyens de lutte.

Les forages n'ont jamais commencé et la lutte pèse de tout son poids sur le projet minier qui s'enlise ... !

Ils pensaient forer comme dans du beurre, les pilleurs de sous sol, se réjouissant de faire de ce projet creusois : « un très bon laboratoire sur le plan environnemental, réglementaire et sociétal ».
Il faut dire que dans les années 80, les prospections n'ont suscité aucune curiosité, malgré 9 ans de recherches sur le même site ... les miniers pensaient sans doute qu'une fois de plus, les rats resteraient muets !

En 2012, un gouvernement dit « socialiste » intensifie la relance l'industrie minière, sous couvert d'indépendance énergétique et d'éternelle « croissance ». Dans un département rural comme le nôtre, où les agriculteurs ne sont plus garants de l'autonomie alimentaire de leurs voisins, pris à la gorge par les directives de l'industrie agro-alimentaire, où les villages sont désertés par manque de services de proximité, où les collectivités sont entraînées dans une gestion libérale des biens communs, il était un peu crédule de penser que venir porter un énième coup au territoire n'allait susciter aucune résistance !

Les creusois ne se sont pas laissés duper par la "verroterie" déballée par les industriels : « Vous êtes riches, vous avez de l'or sous vos pieds ! », « nous allons développer la dynamique économique du territoire, remplir vos hôtels, consommer dans dans vos magasins »... Bien tenté, cela aurait pu prendre. Ils avaient juste oublié de mentionner les dommages collatéraux !, santé publique, environnement, spoliation des terres agricoles ...

Les hypothèses pouvant justifier le recul de la Cominor :

Épine 1 : Les propriétaires des terrains convoités ont refusé les forages profonds et ils sont aujourd'hui majoritairement opposés au projet de mine. (nb : Le seul moyen pour la cominor de forer serait d'obtenir, de la préfecture, une déclaration d'utilité publique, permettant soit l'occupation temporaire des terrains, soit l'expropriation pure et simple des propriétaires).

Épine 2 : depuis septembre 2015, suite à l'arrêté préfectoral autorisant la seconde phase de travaux Permis Exclusif de Recherches, de nombreuses collectivités de la Creuse et de l'Allier ont officiellement manifesté leur opposition à ce projet sur le territoire.

Épine 3 : Stop Mines 23 et Sources et Rivières du Limousin ont déposé un recours au tribunal administratif en octobre dernier visant à contester les forages, en pleine vallée de la Voueize, annoncés par la déclaration d'ouverture de travaux déposée par la Cominor en juillet 2015. (Mais attention sur ce point, ne pas renouveler la demande de travaux rend immédiatement "sans objet" le recours administratif, ce qui au final avantage la compagnie minière ..., qui pourrait très bien déposer un nouveau dossier de demande de travaux de forages ... !)

Prochaine date importante : la Cominor a jusqu'au 17 juillet 2016 pour déposer un dossier afin de renouveler le P.E.R. de Villeranges (qui lui avait été accordé le 18 novembre 2013, pour une durée de 3 ans).

Enfin, Cominor-La Mancha est occupée par l'acquisition de nouvelles mines en Afrique, pour rappel, ils sont présents en Côte d'Ivoire, Mali, Ghana et Burkina Faso. Sacha Mendel a été recruté pour prendre en main la communication de La Mancha. Ce conseillé en communication, chien-chien de guerre "médiatique", est surtout connu pour avoir orchestré les campagnes de désinformation du ministère de la défense, qui ont accompagnées la guerre au Mali (2013) ... et en Françafrique.

Malgré tout la pression des miniers reste forte. Si le 31 mars dernier, la Cominor n'a pas demandée à renouveler l'autorisation de forages profonds, cela ne signifie en aucun cas que la Creuse ne sera jamais minée ! Le sous-sol creusois contient des minerais qui susciteront sans cesse l'avidité des industriels. Le gouvernement français et ses folles solutions de développement ne nous garantissent aucune sérénité à court, moyen ou long terme. Une réforme du Code Minier est en cours depuis 2013, et nous pouvons que redouter l'ensemble des règles à venir, qui ne laisseront pas plus de place (voir moins !) aux citoyens et aux élus des territoires concernés.

Le temps des miniers n'est pas le nôtre. Les spéculations sur le gisement de Villeranges sont déjà en cours ; ils attendront patiemment leur heure, dans des conditions plus favorables, ou simplement avec des méthodes plus agressives, ou plus perfides, comme cela se passe dans d'autres départements.

Ce n'est pas juste Cominor dehors, mais l'ensemble de la machine capitalo-extractiviste qu'il faut rejeter. Et pour cela, nous devons ouvrir collectivement les yeux sur nos modes de consommation et la perpétuelle recherche de croissance.

Le cadre légal de ce projet minier est toujours valide à savoir le Permis Exclusif de Recherches accordée en 2013 et ce jusqu'au 17 novembre 2016 et au delà car la Cominor peut faire renouveler son titre minier ou le transmettre. Les compagnies minières savent jouer de la lassitude des mouvements contestataires.

Nous continuons à apporter les éclairages nécessaires à la compréhension de ce dossier, notamment par l'intermédiaire de notre site internet. Merci à tous ceux qui le consultent !

www.stopmines23.fr

DES NOUVELLES DU TERRAIN

En décembre, une quarantaine de « démineurs » se sont retrouvés à Lussat, au cœur du permis minier de Villeranges, pour une promenade sur le sentier qui mène à la galerie des Farges, vestige minier creusée par la Total Compagnie Minière dans les années 80 et qui a permis d'acquérir la connaissance exacte des gisements aurifères de Lussat.

Aujourd'hui la préfecture de la Creuse, la DREAL et la Cominor souhaitent oublier cette galerie, ce début d'exploration minière au bord de la Voueize.

Circulez, il n'y a rien à voir … et pour cause :

- Total C.M.F. a quitté les lieux en étalant sur les bord de la Voueize **6 000 m3 de déchets : des résidus miniers** (= 1000 camions de 15 tonnes) issus du concassage de la roche qui se faisait sur place, en plein cœur de la vallée de la Voueize !
  Ces stériles libèrent inévitablement de l'arsenic, quelle quantité ? Jusqu'à quand? … autant de questions pour lesquelles nous souhaiterions avoir des réponses …
  Rappelons aux pouvoirs publics que le minerai concassé contient très peu d'or (4 g/tonne) mais énormément d'arsenic (près d'1 Kg/tonne de roche …) !

- Total et les pouvoirs publics ont laissé **une galerie de 757 mètres de long (à l'horizontale), sans aucune surveillance pendant 25 ans** : quels sont les risques d'effondrement de cette galerie dont le toit est peu profond ?! Où se rendent les eaux d'exhaure de la galerie qui devraient être traitées afin de ne pas contaminer la Voueize ?!

De cette promenade, nos démineurs en sont revenus riches d'une certitude : surtout, ne jamais laisser Cominor-La Mancha exploiter 7 Millions de tonnes de roches arséniées, là où Total n'a pas été capable d'en gérer quelques milliers …!

Même si nous, les creusois, n'avions pas compris à l'époque, nous savons maintenant que Total Compagnie Minière (nommée aussi Mines de Jouac) avait fait cette demande d'exploitation à Villeranges ! Et si un ministre (ou Total ?), n'avait pas mis fin à ce projet, il aurait dèjà vu le jour aujourd'hui !
(http://stopmines23.org/http/ArreteRejet-ConcessionVillerangesTCMF-1997.pdf)

Mais aussi Total voulait, en plus de son gisement de Villeranges, rentabiliser son usine de Lussat en exploitant, à terme, les autres PER environnants.
Ce n'est pas par hasard que cette compagnie procédait à la même époque à des forages de recherche à Clavaud (près d'Evaux) ! Elle visait aussi la reprise du PER de Viges (entre Ladapeyre et Domeyrot), le PER d'Evaux, mais aussi le PER du Châtelet (Budelière), lequel est étonnamment redevenu, en 2015, disponible (12 Km²) pour toute nouvelle prospection et donc son exploitation (http://www.stopmines23.fr/Documents/joe_20150218_0039.pdf) : Total en rêvait !
(http://stopmines23.org/http/DemandeDeConcession-TotalCompagnieMiniere.pdf voir pages 13,14, 15)

Cominor et toutes autres entreprises minières ont aujourd'hui de quoi assouvir leur soif de conquête de notre territoire, et peuvent demander un permis ou bon leur semble (Creuse, Haute Vienne ...). La réforme du code minier est peut être bientôt là, pour encore renforcer ces prédateurs.

CARTE DE LA ZONE DE RECHERCHE DU PERMIS MINIER DE VILLERANGES

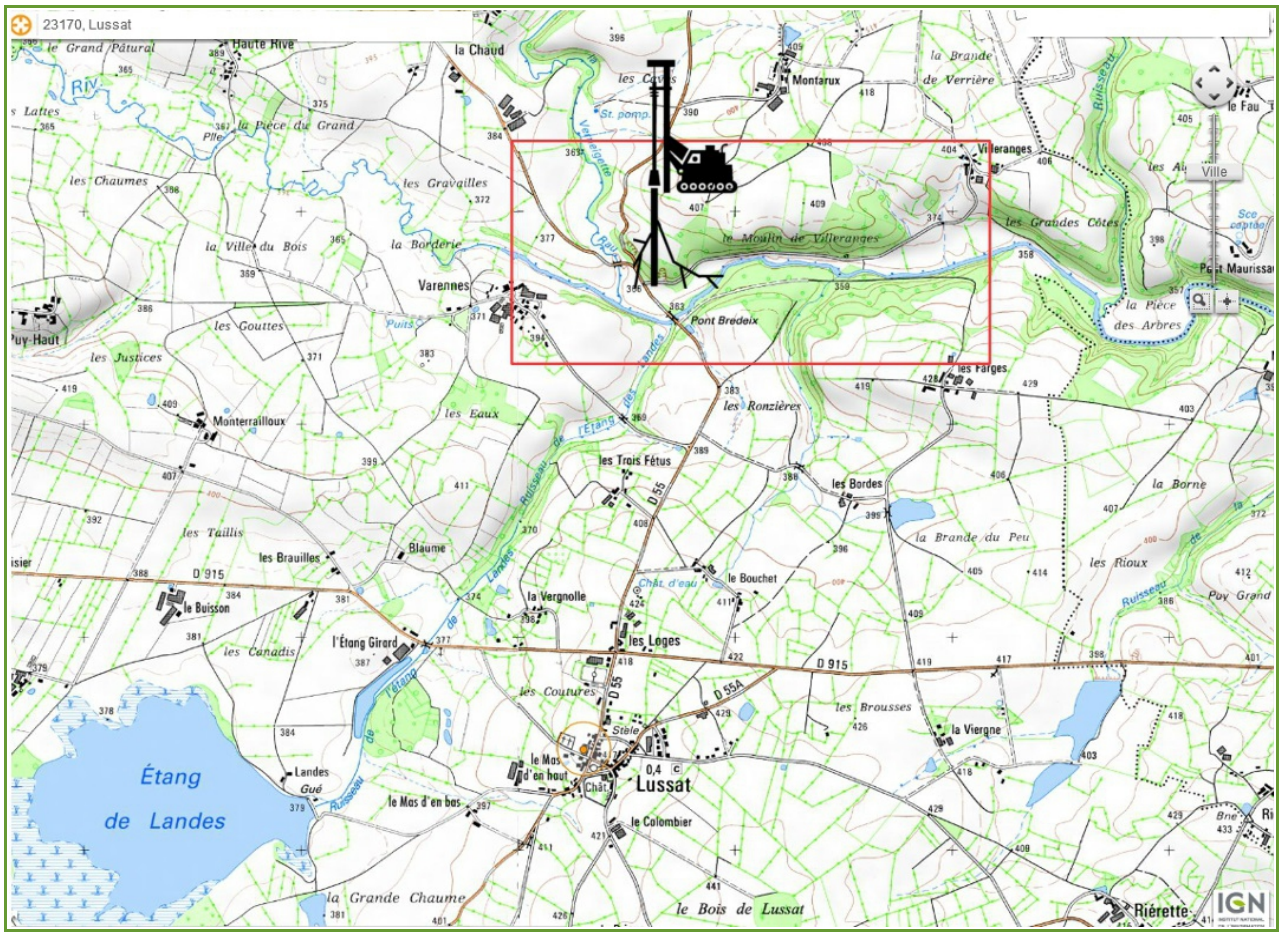

Le collectif est actuellement en train de faire analyser des échantillons de déchets miniers stockés à Villeranges dans un laboratoire indépendant afin de déterminer leur nature exacte.

NB : Les nombreuses analyses d'eau effectuées par la société Cominor dans le secteur du PER, n'ont jamais été transmises aux membres de la Commission d'Information et de Suivie. La préfecture s'était pourtant engagée à faire respecter ce point. Un courrier a été envoyé afin que cet engagement soit respecté, pour l'instant toujours resté sans réponse ...

Du côté des locaux de Gouzon, les locaux ne sont aujourd'hui plus loués, quelques interviews de D. Delorme ces dernières semaines nous invitent à la plus grande vigilance. Sur l'étang des Landes, les oiseaux migrateurs sont maintenant installés pour la saison...

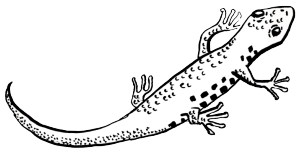

Au mois de Janvier, une réunion d'information sur le PER a été organisée à Lussat à l'initiative de Mathieu Couturier, agriculteur à Lussat. Deux personnes du collectif étaient présentes pour apporter les détails et les nouvelles du projet. Un temps d'échange et de débat a permis de confirmer que la Cominor n'est pas revenue depuis cet été sur le site de Villeranges, et que les riverains présents dans la salle, fortement inquiets de la situation, sont aujourd'hui majoritairement opposés à ce projet.
La séance est clôturée par des remerciements aux propriétaires qui n'ont pas donné leur accord pour les phases de travaux de forages. Mathieu de conclure : « c'est une arme qui préserve notre outil de travail menacé par l'expropriation, en cas d'accord du permis d'exploiter, mais aussi notre santé, notre cadre de vie et notre économie locale ».

Dans le même temps, la ville de Montluçon se préparait à s'ajouter aux troupes des communes officiellement opposées à l'activité minière sur le territoire. Le collectif avait alerté les montluçonnais en juin dernier au cours d'une réunion publique. Mr Dugléry, maire de Montluçon, et Mr Buvat, conseiller municipal, ont alors proposé une motion au conseil municipal adoptée à l'unanimité.

Aujourd'hui ce ne sont pas moins de 13 communes de l'Allier qui ont voté une motion contre le PER ! (et 14 pour la Creuse !)

31 MARS 2016 : COMINOR N'A PAS RENOUVELÉ SA DEMANDE D'AUTORISATION DE FORAGES

La société minière avait jusqu'au 31 mars pour pérenniser son autorisation de travaux. Mais cette simple procédure administrative n'a pas été effectuée.
Il faut dire que le géologue de la Cominor, rédacteur de la DOT de juillet, a lui aussi déserté le site, et que D. Delorme a déclaré à la presse locale en février avoir profité des restructurations de La Mancha pour prendre sa retraite. Bon débarras !

Toujours est-il que le projet d'extraction minière n'est pas encore avorté.

Pour l'avenir, plusieurs scénarios sont possibles :

- Le PER a été accordé pour 3 ans (18 nov 2013 - 17 nov 2016). La Cominor peut demander un renouvellement du permis de recherches, auprès de la préfecture, 4 mois avant la date d'expiration du permis, donc au plus tard le 17 juillet 2016.

- si elle fait prolonger son Permis une nouvelle D.O.T. (déclaration d'ouverture de travaux) peut être déposée, afin de réaliser d'autres forages ... mais, sans accord des propriétaires, seule une déclaration d'utilité publique, permettant soit l'occupation temporaire des terrains, soit l'expropriation des propriétaires, permettrait d'envisager des forages. Ce scénario est peu probable.

- Le titre minier (Permis Exclusif de Recherches) peut aussi être prolongé et cédé à une autre société minière.

- La réforme du code minier français était annoncée pour 2016. Ce nouveau code sera certainement très favorable aux industriels, avec notamment des procédures visant à favoriser l'acceptabilité des populations et la possibilité d'un versement d'indemnités sous forme de « redevances » aux collectivités territoriales ! Pot d'vin pour les uns...pot d'chagrin pour les autres ...

- Dans un contexte de restructuration de La Mancha, ce délai peut leur laisser le temps de s'organiser ou de laisser tomber le projet creusois... La Mancha vient de racheter 30% de la Compagnie canadienne Endeavour et 31% de la compagnie australienne Evolution Mining ; leur "fusion" renforce leur présence en Afrique de l'Ouest (Ghana, Mali, le Burkina Faso, et Niger) et en Australie. Début Mai 2016, Sébastien de Montessus prend discretement la tête de la compagnie Endeavour.

"À travers La Mancha, qui a fusionné fin 2015 avec Endeavour, je pense pouvoir à la fois aider au développement de ces pays et construire un groupe minier africain aurifère de premier plan." (Naguib Sawiris - Jeune Afrique - 13 avril 2016)

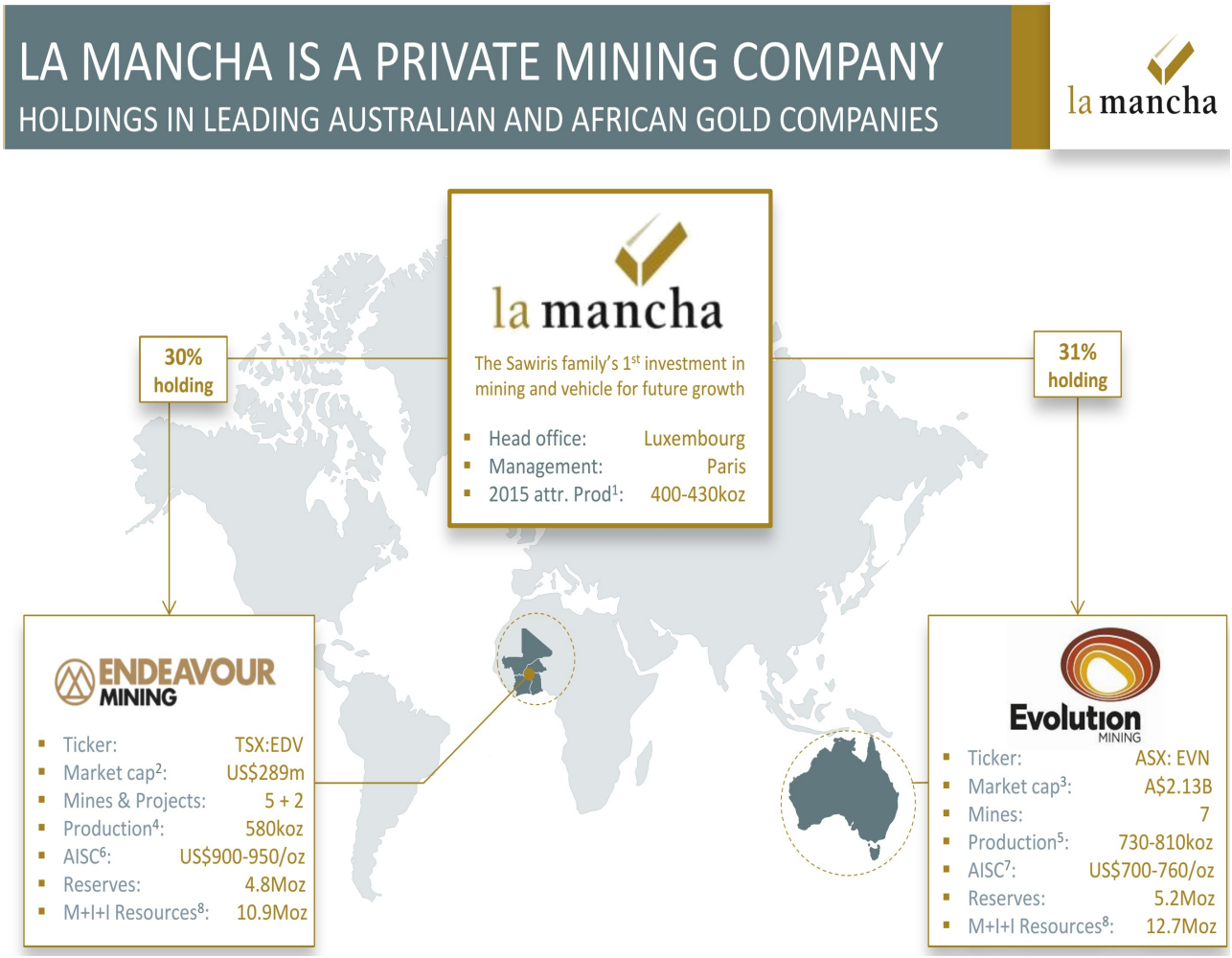

LE PER PÉPÈRE

« PER ».
Bientôt trois ans que cet acronyme est entré dans notre vocabulaire ! Une définition toute personnelle d'un « Permis Exclusif de Recherche » pourrait être la suivante : « Concession (au sens premier du Larousse, abandon d'un avantage, d'un droit, d'une prétention) octroyée par l'Etat à des intérêts privés sur le socle souterrain commun ».

Comment la richesse d'un sous-sol pourrait par le simple jeu de ces trois initiales, garnir, in fine, le portefeuille déjà bien pourvu d'une énième fortune mondiale ?

Comment se pourrait-il que ce quidam ait la prétention de mettre main basse sur cet or (ou autre inerte), mais aussi sur cette eau, cette terre, cette nature et ce cadre de vie dont les habitants du périmètre et des alentours s'accommodent fort bien du reste en l'état… Comment s'opère ce glissement du bien public vers la sphère privée et avec quels acteurs en lice ?

Avant tout, dénonçons le rôle de pionnier joué par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières, « établissement public de référence dans les applications des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol » Et pour illustrer ce propos, changeons d'horizon : cap plein ouest ! Fouillons en effet les archives concernant une large zone située au sud de La Souterraine. La lecture de la fiche suivante[1] devrait nous convaincre du rôle d'initiateur pleinement assumé par le BRGM. « Le prospect fut présenté à la profession minière en 1986 et un PER fut attribué par la suite à Hexamines. » y lit-on en conclusion. En voici la parution au journal officiel sous la signature de Michel Rocard [2]. Hexamines SA, alors basée à Cournon, était dans le même temps détentrice de plusieurs PER notamment en Corrèze. Qui était Hexamines ? Nous n'en savons plus. Les sociétés actives dans l'exploration se montrent en général assez discrètes et ont une place très particulière entre le monde de la recherche publique et celui de l'exploitation industrielle. Ce PER n'a pas été renouvelé, mais le filon ouest creusois n'en est pas pour autant éteint. Des vestiges d'exploitation ancienne y sont toujours d'ailleurs présents, notamment à la mine de La Petite-Faye[3], située sur la commune de Chamborand. Plus avant, en page 40 d'un autre rapport du BRGM, et comme illustré sur la vignette suivante, nous pouvons prendre connaissance de nouveaux sondages réalisés par la recherche publique en 2008 sur le même secteur et ailleurs sur le département[4].

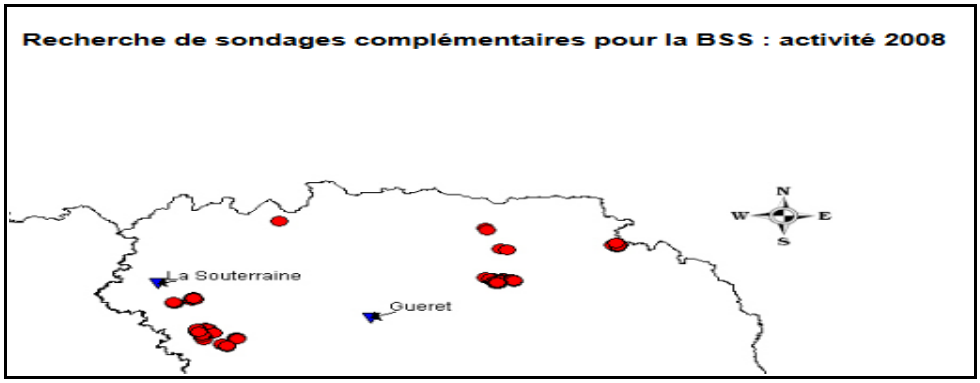

[1] http://sigminesfrance.brgm.fr/telechargement/gites_inventaire/Neravaud.pdf
[2] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000350666&categorieLien=id
[3] http://www.lepopulaire.fr/limousin/actualite/departement/creuse/creuse-local/2011/06/17/des-mines-d-or-oubliees-dans-les-bois-de-ceyroux_174101.html
[4] http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-56889-FR.pdf

Et pour conclure notre escapade ouest creusoise, ajoutons qu'un avis de mise en concurrence, dit permis de Chamborand est paru, l'année suivante, donc en 2009 sur 138km², celui-ci n'ayant pas abouti à l'octroi d'un PER, ouf. Il émanait d'une société basée à Nice aujourd'hui dissoute et dont l'actionnaire a rejoint depuis un groupe minier états-unien. Manquait-il alors de relais politique pour obtenir son permis ?

Ancienne mine, recherche publique, mise en concurrence, PER, … Où nous mène cette litanie ? Tout cela serait-il mené en vain pour le seul loisir de géologues revenus au pays après des carrières souvent bien remplies sur d'autres continents, et en particulier africain ??? Nous pourrions l'espérer, mais la carte suivante, cette fois centrée sur l'est creusois devrait nous faire craindre le pire…

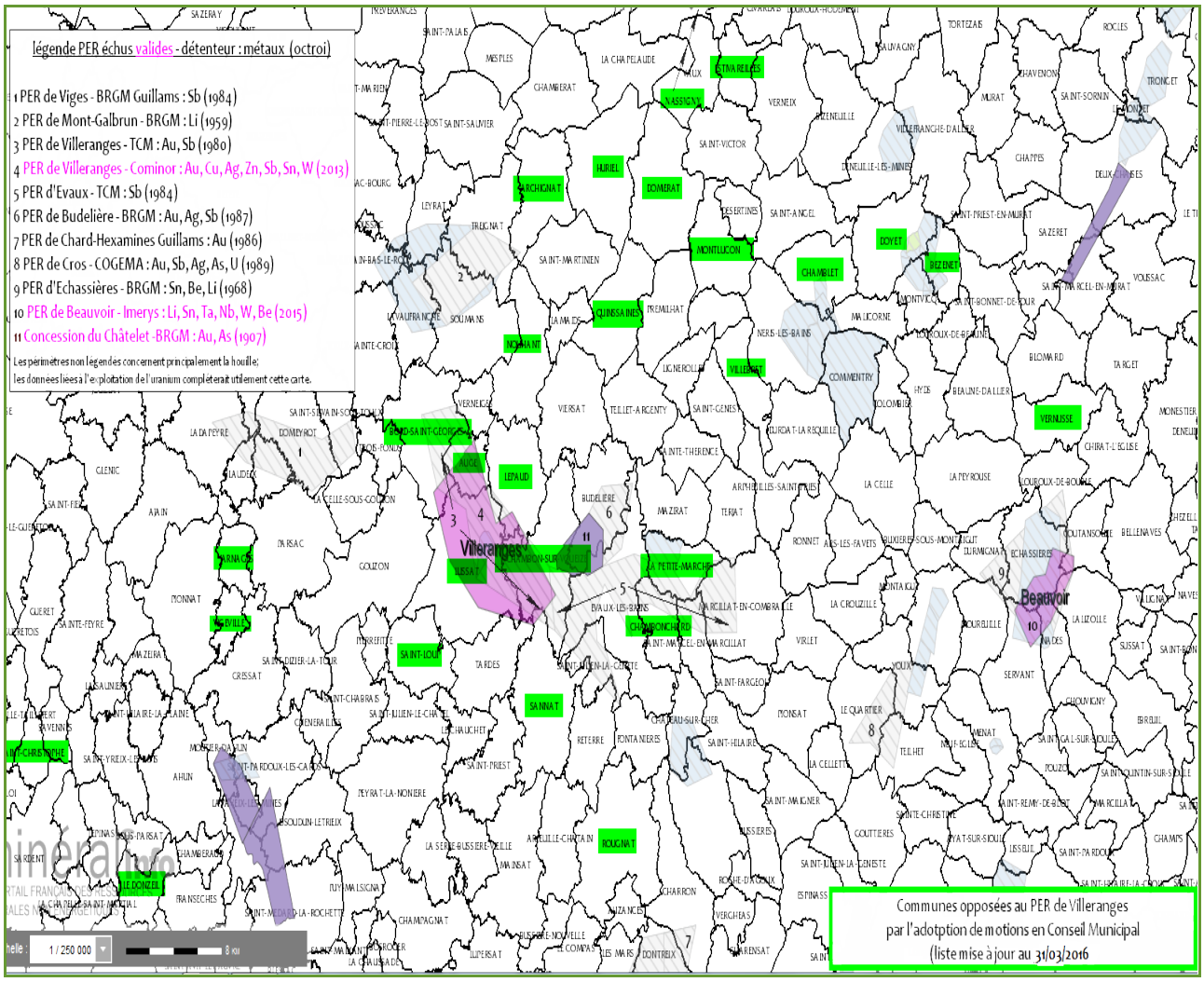

Et pour les plus assidus, un petit dernier pour la route…[5] Mérinchal (p96), Montebras (p98), Névadaud (p102), Puy-les-Vignes (p111), en se limitant à la Creuse ! Rien sur Villeranges et Budelière ? A croire qu'on en est déjà ici à l'étape suivante…

5 http://www.mineralinfo.fr/sites/default/files/upload/documents/actu/BRGM_RP65165FR_Reevaluation_du_potentiel_minier_francais.pdf

LES PER QUI NOUS ENTOURENT

La demande de concession de 1989 de la Total compagnie minière prévoyait d'élargir le secteur d'exploitation de minerai à d'autres PER pour notamment « rentabiliser » l'usine de cyanuration. TCM citait les PER de Clavaud, Budelière, Viges, et Evaux.

En 2015, Ingénieurs Sans Frontières et France Nature Environnement ont mis en ligne une carte recensant la totalité des PER miniers en France.

Celle-ci nous a donné des indications et nous avons pu ainsi apprendre que TCM entre 1980 et 1989 explorait le sol de Lussat **et aussi** ceux de :

- Ladapeyre et Domeyrot (**P.E.R de Viges**)
- Chambonchard, Saint Julien la Genête, Charron et Fontanières (**P.E.R de Clavaud**) de 1983 à 1986
- La Petite Marche à Montignat, Evaux au Ruisseau de Biza et au ruisseau de Doulaud et Reterre à Le Drux (**P.E.R d'Evaux**) + sondages à Clavaud, Vianière et Les Signoles. Au total, 150 forages de 7 m de profondeur effectués entre le 2 juin et le 20 juin 1986.
- Chard (**P.E.R de Chard**) de 1980 à 1989

Des données existent donc sur de nombreuses communes alentour ce qui laisse supposer qu'elles pourraient être bientôt englobées dans le projet minier de Lussat. Arbre qui cache la foret ...

AMIS DE LA LUTTE

Projet de carrière à Archignat :

Le maire de la commune d'Archignat dans l'Allier, Mr Robert Muglia, est venu à notre rencontre lors d'une réunion du collectif à Chambon. Il nous a présenté un projet de réouverture de carrière de granulat qui vient de démarrer sur sa commune. Les carrières, bien que moins polluantes car sans ajout de techniques chimiques, représentent les « petites soeurs » des mines : destruction de la nature, infrastructures routières et/ou ferroviaires importantes, tirs de mines, dégradation des habitations qui ne répondent pas aux normes antisismiques, gestion de l'après carrière, concassage qui génère des particules fines très volatiles et dangereuse pour la santé.

Mr le maire remet d'ailleurs en question le besoin en granulat, la présence déjà extrêmement élevée de carrières en Allier, la relative quantité d'emploi générée par ce projet, pour combien détruits dans l'économie locale.
Nous avons formulé notre soutien à cette municipalité, et apprécié l'investissement de Mr Muglia et sa connaissance du dossier.

Une pétition est en ligne, disponible via notre site

En Haute Vienne et Dordogne : le déni de démocratie, c'est maintenant !

http://www.stopmines23.fr/projet-minier-en-haute-vienne-et-dordogne-le-deni-de-democratie-cest-maintenant/

En Guyane, l'industrie minière dévore la forêt : un méga- projet minier prend forme. Colombus Gold a obtenu du ministère de l'industrie huit concessions. Sur l'une d'elle, les miniers comptent rafler 155 Tonnes d'or (soit l'équivalent de la production guyanaise des 30 dernières années). Miniers et politiques salivent devant ce qu'ils nomment «La Montagne d'or», en fait, un projet industriel dévastateur en plein cœur de la forêt primaire, déjà fragilisée par l'orpaillage et la déforestation.
Les détails de l'exploitation du projet minier de la Montagne d'or :
-une fosse de 2 kilomètres de long, 600 mètres de large, 250 mètres de profondeur.

-9 unités de cyanuration pour traiter chimiquement le minerai (usines hautement polluantes, classées SEVESO).

- Le stockage de millions de tonnes de déchets miniers qui diffuseront, dans les rivières, via les pluies tropicales, le drainage acide de métaux lourds toxiques (arsenic, cadmium, plomb, mercure...).

-une taxe minière dérisoire(2%) au regard des coûts induits pour le contribuable.

-la mine et son usine consommeront autant d'électricité que la ville de Cayenne (20 Mégawatts, 20 % de l'électricité du département !).

Alors qu'en 2008, la contestation des populations et associations locales avait permis l'abandon du projet minier d'Iamgold, cette nouvelle offensive minière, perdue au cœur de la forêt, a bien du mal à mobiliser malgré son ampleur !

En Ariège, une obscure association a vu le jour, "pour la ré-ouverture de la mine de Salau" ! L'association PPERMS (Pour le projet d'étude et de recherche de la mine de Salau) ... L'argument avancé est principalement l'emploi ! La société Variscan intoxique le débat scientifique, en présentant des études géologiques censées montrer qu'il n'y a pas d'amiante dans les gisements convoités de la mine de Salau ... alors que la présence de fibres d'amiante, dans le minerai de tungstène de cette mine, est connue depuis 1870 !
Nous soutenons l'association Couflens Salau-Demain et le Comité Écologique Ariégeois dans leur lutte contre la mine et contre la campagne de désinformation menée pendant l'étude de ce permis.

Pétition : contre toute exploitation miniere a salau : non au permis exclusif de recherche (vallée du haut-salat - commune de couflens – Ariège)

La recherche de gaz de schiste est relancée, la lutte aussi !

Le 28 janvier dernier, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a annulé l'abrogation du 12 octobre 2011 du permis de *Montélimar*, ce qui pourrait permettre à Total de récupérer son permis exclusif de recherches de gaz de schistes, qui avait été abrogé en application de la loi Jacob interdisant la technique de facturation hydraulique en février 2011.
Et pour cause ! L'État n'ayant jamais interdit l'exploitation hydrocarbures non conventionnels, mais seulement la technique de fracturation hydraulique !
La compagnie pétrolière et gazière est aujourd'hui engouffrée dans cette brèche juridique que les anti-gaz de schiste dénonçaient depuis longtemps.
A Barjac, le 28 février, plus de 10 000 personnes se sont réunis pour réaffirmer leur opposition. Dans le Nord-Est de la France, les industriels (accompagnés des autorités) avancent à peine masqués pour exploiter le gaz de couche.

La réforme du code minier se fait attendre ...

Sans cesse repoussée, attendu pour ce printemps 2016, le nouveau Code Minier semble ne pas pouvoir sortir des tuyaux !

Pour rappel, la controverse des gaz de schiste avait mis en évidence l'obsolescence du code minier en 2011.
Depuis 5 ans, plusieurs initiatives de réforme ou projet de loi ont permis de mettre en évidence que combiner intérêts des industriels et ceux des citoyens et de leurs territoires relève de l'impossible.

Mais en attendant, le ministère de l'industrie délivre des PER sur la base de l'ancien Code Minier !

Dans l'optique de dénoncer la lenteur et le manque de volonté politique de cette réforme), les Amis de la Terre, France Nature environnement , Ingénieurs sans frontière SystExt et Attac France ont demandé un moratoire sur les PER en cours (hydrocarbures conventionnels et substances minérales) d'ici l'adoption définitive du texte. Elles demandent aussi que soient exclus de son régime général les hydrocarbures de roche-mère (pétrole, gaz de schiste et de couche, c'est-à-dire piégé dans des veines de charbon).

Trois de ses associations avaient été conviées en 2015 à participer au comité de pilotage visant à définir le concept de Mine Responsable. Les Amis de la Terre avaient refusé de participer et ISF et FNE ont quitté la table des négociations en septembre alarmant sur la mascarade.

Stopmines23 ainsi que tous les autres collectifs en lutte se tiennent prêts pour une riposte à cet enfumage à venir.

Les collectifs Stopmines de France, associés aux collectifs anti-extractivisme, ont diffusé largement un communiqué de presse afin de faire le point sur le contexte dans lequel l'État accorde aujourd'hui des permis de recherche sur le territoire français, et prépare le terrain de futures exploitations minières dans un déni de démocratie que nous nous devons de dénoncer.

Événements à venir :

1 juin : Soirée débat au bar « les Augustes » à Clermont-Ferrand

5 juin : Stand informatif au marché aux plants de La Naute

9 juin : projection courts-métrages – Fabuleux Destin – 20h

11 juin : table ronde « extractivisme et besoin en métaux » - Rencontr'actées – place du marché Guéret - 11h

Et toujours rendez vous les mardis soir par quinzaine à Chambon sur Voueize - salle des associations - 20h30. Les dates des réunions ICI

N'hésitez pas à nous rejoindre, et/ou nous faire de vos disponibilités et vos envies pour l'organisation du festival...

et une fois par trimestre au café le "Fabuleux Destin" à Aubusson.

Plus d'info : www.stopmines23.fr

-RASSEMBLEMENT CONTRE LES PROJETS MINIERS -

DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'INDUSTRIE MINIÈRE, l'ensemble des collectifs anti-mines et anti-extractivisme se retrouve afin de définir une ligne d'action commune, de partager leurs expériences, et ainsi renforcer la coordination nationale.

Programme de la journée :

À partir de 14h Conférences : avec William Sacher, Anna Bednik, Nicolas Serciron, Guy Augé et l'ensemble des militants anti-mines ...

Projections, Débats, Marché artisanal et Animations pour petits et grands, Balade botanique, Découverte de produits locaux ...

La fête sera aussi de la partie avec une programmation musicale à partir de 19h30.

Parce que nos territoires ne sont pas MINables, il est urgent de se rassembler!

stopmines23.fr FB du festival